

# Des axes pour une politique forestière méditerranéenne

Débat animé par Michel BARITEAU

## Synthèse

Rédaction : Nicolas LUIGI

*Après avoir identifié les spécificités de la forêt méditerranéenne, les attentes sociales en matière d'espaces boisés méditerranéens, et après avoir analysé les lieux et les outils de la politique forestière méditerranéenne, le troisième volet des Etats généraux s'est attaché à en définir quelques axes.*

### Remarques préalables

Rappelons que les grands axes proposés ci-après concernent, non seulement les forêts méditerranéennes au sens strict, mais également les espaces naturels qui leur sont directement associés (garrigues, maquis, landes, zones humides, prairies...).

Le schéma, page suivante, reprend les idées identifiées par les participants à Foresterranée 2005. Toutes sont évidemment liées entre elles, mais par souci de lisibilité, elles ont été regroupées en trois axes principaux et quatorze sous-axes. Le schéma illustre les liens entre ces axes et sous-axes, avant que ceux-ci ne soient détaillés dans les lignes qui suivent.

### Axe I : Multifonctionnalité

Les espaces forestiers méditerranéens, plus encore que les autres forêts françaises, sont, par nature, des lieux multifonctionnels où se côtoient les enjeux sociaux, environnementaux, et économiques.

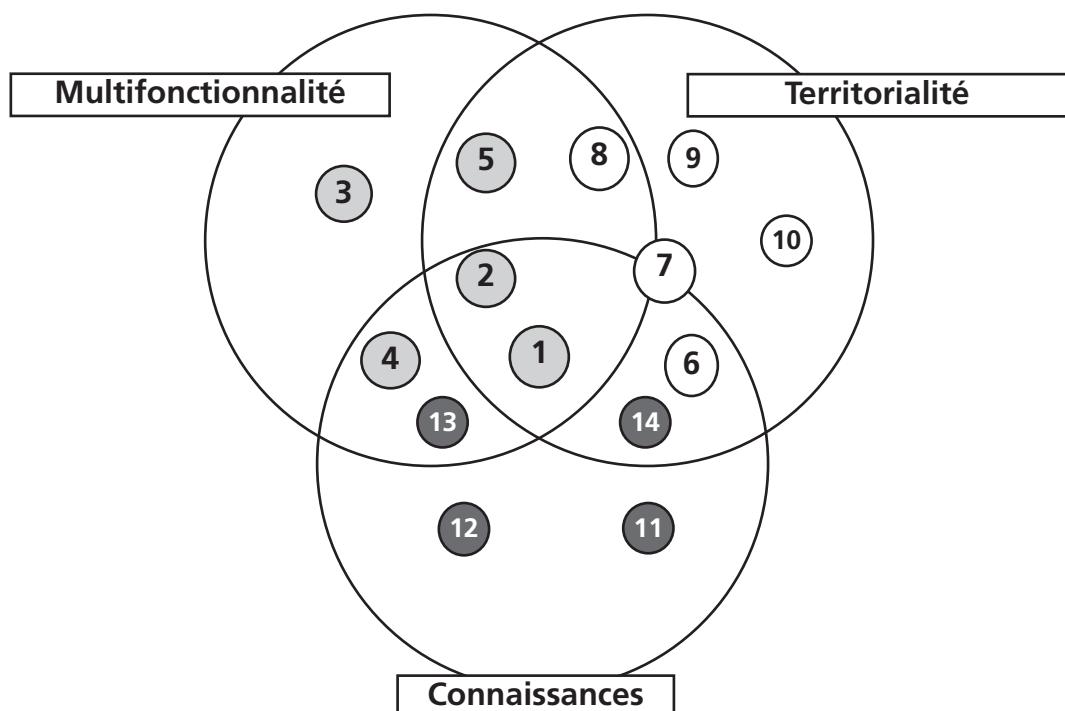
Les régions méditerranéennes ont été, de par leur climat agréable, parmi les premières à être conquises et modelées par l'Homme, nomade puis sédentarisé dans ces zones depuis l'Age de pierre.

Les forêts ont, par conséquent, été depuis toujours intimement liées aux populations de ces régions méditerranéennes, et leur ont, de tous temps, apporté gîte, nourriture et matériaux.

Aujourd'hui, les régions méditerranéennes comptent parmi les plus riches de la planète sur le plan écologique, et également sur le plan des paysages.

La multifonctionnalité des espaces forestiers méditerranéens s'est donc construite, au fil des millénaires, par une interaction forte entre l'Homme et la Nature, et par la confrontation délicate entre une multi-

**Schéma : Des axes pour une politique spécifique de la forêt méditerranéenne**



- 1** Le développement durable : enjeux globaux
- 2** La DFCI : un objectif de gestion parmi les autres
- 3** Des équilibres économiques nouveaux à imaginer et à définir
- 4** Produits non marchands et/ou non forestiers / aménités
- 5** Outils de contractualisation
- 6** Intégration aux découpages territoriaux / clarification des compétences
- 7** Articulation des échelles de réflexion / massifs et Chartes forestières
- 8** Liens aux autres politiques territoriales
- 9** Revalorisation de la place des forêts privées
- 10** Coopération interrégionale et internationale
- 11** Recherche et développement sur les aspects sociaux et environnementaux
- 12** Formations professionnelles adaptées
- 13** Itinéraires multifonctionnels de gestion et d'aménagement
- 14** Communication / vulgarisation (techniques, décideurs et grand public)

tude d'acteurs et d'interactions. Frédéric Fesquet, historien, l'a notamment clairement démontré lors de son exposé à l'Etang-des-Aulnes (Cf. pp. 115-122).

La multifonctionnalité est aujourd'hui une réalité dans la plupart des espaces forestiers méditerranéens, même si sa mise en application pratique ne va pas, parfois, sans poser des questions d'ajustement par rapport aux attentes de chacun de ses acteurs.

A l'heure où la multifonctionnalité des forêts est érigée comme un principe fondamental pour la gestion durable de ces espaces, la forêt méditerranéenne devrait pouvoir tirer profit de son histoire, de ses spécificités et de ses liens forts à la société.

Cet atout est bien entendu tempéré par les difficultés de mise en application concrète de la gestion durable, au regard de la complexité des composantes des écosystèmes forestiers et les capacités réelles de valoriser l'ensemble des produits et services marchands et non marchands que ces écosystèmes sont capables de fournir.

Mais l'aspect multifilière et multiacteurs devra pourtant déterminer fortement la politique forestière méditerranéenne, si l'on veut que celle-ci réponde à la diversité des contextes locaux et aux enjeux plus globaux.

Il s'agira donc de faire ressortir, dans les axes politiques à venir, la volonté d'appréhender la question forestière en méditerranée de manière systémique, et non sectorielle, en partant du constat de la diversité et de la complexité des interactions entre les systèmes et acteurs en place. Ces interactions devront être qualifiées et quantifiées, au mieux suivant les contextes, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace, suivant les enjeux spécifiques qui lui sont liés.

### **1 - Développement durable : enjeux globaux**

Nombre de participants ont souligné l'intérêt qu'une politique forestière méditerranéenne spécifique pourrait constituer vis-à-vis de la problématique plus globale de développement durable.

Si l'on considère cette notion comme un équilibre durable à atteindre entre toutes les facettes d'un territoire, les espaces forestiers méditerranéens en sont bien une composante majeure.

En effet, la forêt méditerranéenne, comme l'ensemble des espaces naturels de la planète, participe aux mécanismes de régulation du climat et d'équilibre écologique mondial. Mais dans les régions méditerranéennes, au climat sec, à la pluviosité concentrée dans le temps, hors période estivale, le couvert forestier permet une régulation des masses d'air et a un rôle de filtre et d'éponge encore plus important qu'ailleurs. La suppression des forêts dans ces régions est toujours catastrophique : érosion, désertification...

Cette prise en compte de l'importance des espaces forestiers méditerranéens dans les enjeux globaux de développement durable et de régulation du climat est aujourd'hui trop faible dans les politiques méditerranéennes.

D'où l'intérêt de faire ressortir cet état de fait de manière plus claire dans la définition d'une politique forestière spécifique.

Ce premier point renvoie notamment au point 4 concernant les services qualitatifs et au point 8 d'articulation avec les autres politiques territoriales.

### **2 - La défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : un objectif de gestion parmi les autres**

La spécificité la plus connue des forêts méditerranéennes reste, sans conteste, le phénomène des incendies, comme l'a si ardemment répété André Challot dans les débats (Cf. pp. 217-218). Les discussions ont été riches sur la manière d'appréhender ce phénomène dans la stratégie globale de gestion et d'aménagement des espaces forestiers méditerranéens.

Les exemples des PIDAF<sup>1</sup> et des PPRIF<sup>2</sup> ont été évoqués à plusieurs reprises.

Cette thématique des incendies reste très liée à celle de l'urbanisation. En effet, les moyens engagés chaque été dans la lutte contre les feux de forêts, sont aujourd'hui concentrés sur les interfaces avec les zones urbaines. L'urbanisation en zones méditerranéennes, très attractives, pousse en effet les constructions jusqu'aux portes des massifs forestiers, voire à l'intérieur même des massifs, recherchés pour leur calme et leur décor. Sur certaines franges, en particulier

1 - PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier

2 - PPRIF : Plan de prévention des risques incendies de forêt

sur les littoraux, la forêt est donc « mitée » en certains endroits par des constructions, qui rendent la lutte contre les incendies d'autant plus difficile. Finalement, la lutte contre les incendies de forêts devient plutôt la lutte contre les incendies de maisons en forêt, souvent au détriment de la forêt elle-même !

Si bien que certains propriétaires forestiers, pour la plupart découragés après les passages répétés de feux, finissent par abandonner la gestion de leurs propriétés forestières, qui deviennent, dès lors, encore plus susceptibles d'être exposées à un risque d'incendie. Sans compter que l'urbanisation galopante de certains secteurs pousse les propriétaires à l'inaction spéculative, dans l'espoir de voir un jour leurs terrains devenir constructibles (Cf. article de Claude Napoleone sur la rente foncière en zones méditerranéennes, pp. 136-138).

La gestion et la réappropriation des massifs forestiers doivent donc être remises en avant. L'idée n'est pas de favoriser la protection des forêts plutôt que celle, indispensable, des personnes et des biens, mais plutôt de repenser la DFCI (et notamment les coûts et outils financiers qui lui sont associés) comme un outil préventif à mettre en œuvre en amont, sur la gestion forestière, plutôt qu'en aval, sur la lutte ; un outil au service de la protection des massifs forestiers, plutôt qu'un outil de défense des secteurs urbains, au détriment des massifs forestiers.

Pour résumer, la DFCI doit devenir une conséquence de la gestion des forêts méditerranéennes et non en être la cause et l'objectif central.

Cela renvoie, bien évidemment, à la mise en lumière d'une économie forestière plus marquée, par le développement des marchés et produits nouveaux (points 3, 12 et 13) ou par le développement de formes de contractualisation (point 5).

### **3 - Des équilibres économiques nouveaux à imaginer et à définir**

L'économie reste, malgré tout encore, la principale source d'intérêt et de motivation pour les propriétaires forestiers, même en région méditerranéenne. Rappelons que le propriétaire forestier a des charges et, donc,

qu'il doit pouvoir tirer un revenu de sa forêt. La difficulté provient des potentialités de production ligneuse, intrinsèquement plus basses, des forêts méditerranéennes, en général imputables aux conditions climatiques spécifiques. Les modèles sylvicoles et d'aménagement, empruntés aux autres régions forestières, se révèlent donc parfois difficiles, voire impossibles à transposer aux peuplements forestiers méditerranéens, sans parler des autres paramètres à prendre en compte (tourisme, chasse, urbanisme, incendies...).

Intrinsèquement, les forêts méditerranéennes possèdent pourtant des valeurs et des richesses variées, mais qui restent beaucoup plus délicates à intégrer, en pratique, aux modèles et méthodes de gestion (Cf. article de Clairé Montagné sur les valeurs des forêts méditerranéennes, *Forêt Méditerranéenne*, Tome XXVI, n°4, décembre 2005). On peut ainsi penser aux truffes, aux champignons, aux paysages, au rôle de filtre vis-à-vis de l'air et de l'eau, à la chasse, au rôle écologique, au cadre de vie et de loisirs... A l'heure où les cours du bois suscitent la morosité, la qualification de ces services et produits non ligneux et/ou non forestiers est d'ailleurs d'actualité presque partout ailleurs en France (on parle d'aménités) et même dans le monde.

Là où les zones méditerranéennes se démarquent, c'est dans l'ancienneté de la prise en compte de ces valeurs dans la gestion, (pensons notamment au cas du liège – Cf. pp. 147-149).

L'un des axes politiques forts, mis en avant par les participants, est donc d'afficher la volonté de prise en compte claire de l'ensemble de ces services et produits non marchands ou non forestiers, en complément du bois, afin de trouver de nouveaux équilibres économiques.

La production forestière traditionnelle (de bois) ne doit pas rester en dehors de cette réflexion et doit au contraire en être le cœur. En effet, la production ligneuse annuelle, en région méditerranéenne, bien que relativement faible, est très nettement supérieure aux prélèvements, ce qui amène une extension et une capitalisation des peuplements en place (d'où des risques accrus d'incendies de forte puissance, notamment). S'il est vrai que la majorité des produits forestiers issus de l'exploitation des bois en forêts méditerranéennes reste des produits de faible valeur

en l'état de la filière, leur exploitation n'en demeure pas moins indispensable, ne serait-ce que sur le plan écologique et sylvicole.

De plus, la montée en puissance du prix des énergies fossiles, observée ces dernières années (qui semble devenir structurelle et non plus tendancielle), entraîne une revalorisation du bois-énergie. C'est une thématique en plein essor qui est revenue, nombre de fois, dans les discussions et les débats.

Finalement, les participants ont replacé l'économie au centre des débats et en ont fait un objectif central de la politique forestière à venir.

Le développement du bois-énergie, la prise en compte des services et produits non marchands et/ou non forestiers, ainsi que l'augmentation de l'exploitation forestière traditionnelle, doit permettre de définir des nouveaux équilibres économiques spécifiques aux régions méditerranéennes, basés sans doute sur des filières originales.

Cette thématique, très vaste, recouvre quasiment l'ensemble des autres points abordés, en particulier ceux concernant spécifiquement les produits et services non marchands (point 4), la définition d'itinéraires de gestion intégrés et pluriobjectifs (point 13) ou la recherche de nouveaux débouchés et valorisations spécifiques aux bois méditerranéens (point 12).

### **4 - Produits non marchands et/ou non forestiers - aménités**

Les espaces naturels et forestiers méditerranéens sont souvent désavantagés sur le plan de la production ligneuse pure. Mais ils procurent, peut-être plus que toute autre forêt française, des produits non ligneux intéressants à valoriser. Les exemples des champignons et des truffes ont largement été évoqués par les participants. Ce type de produits, et les filières commerciales qu'ils pourraient engendrer, sont donc à mieux évaluer, développer et organiser.

Les participants ont souligné la valeur élevée d'autres "aménités" faisant la spécificité des espaces naturels et forestiers méditerranéens : stockage de l'eau (sécheresse, inondations), protection des sols, beauté des paysages, biodiversité élevée ("hotspot" mondial), loisirs (VTT, randonnée...), etc.



Un des axes forts de la politique forestière méditerranéenne pourrait être de mettre clairement en avant cette spécificité et d'avoir pour objectifs de développer les méthodes et outils nécessaires pour prendre en compte l'ensemble de ces services et produits dans la gestion courante et dans l'aménagement des territoires forestiers.

Ce point renvoie au point suivant concernant les outils de contractualisation, ainsi qu'aux points 12, 13 et 14 traitant de la recherche / développement, en matière d'itinéraires intégrés de gestion (aspects techniques, sociaux et environnementaux).

### **5 - Outils de contractualisation**

Comme évoqué dans plusieurs paragraphes précédents, les forêts méditerranéennes fournissent un grand nombre de produits et services.

Elles participent donc activement à la « vie » des territoires dont elles font partie, en particulier pour leurs aspects sociaux (cadre de vie et de loisir) et environnementaux (liens à l'eau, notamment).

Nombre de participants à Foresterranée, notamment des propriétaires forestiers privés, ont ainsi évoqué l'impérieuse nécessité de développer des outils de contractualisation permettant d'intégrer ces aspects à la gestion courante, puisque finalement les services rendus ne sont pas rémunérés pour l'instant.

#### **Photo 1 :**

Lors de la table ronde finale des "Etats généraux de la forêt méditerranéenne", de gauche à droite : Henry March, Directeur de l'Union régionale des Maires de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; André Werpin, Président de l'Union régionale des communes forestières de PACA et Michel Bariteau, Président de Forêt Méditerranéenne.  
Photo D.A.

Ces contrats pourraient être convenus entre les propriétaires, les usagers (lorsqu'ils sont structurés) et les pouvoirs publics (en particularité les collectivités territoriales).

Ce type de contrats se développe, notamment autour de la thématique de l'accueil du public en forêt, mais il pourrait être envisagés également sur d'autres aspects sectoriels (liens à l'eau, au paysage...) ou, encore mieux, de manière globale, en intégrant définitivement les espaces forestiers comme des éléments majeurs des territoires méditerranéens.

Ces contrats pluriannuels devraient être assortis de moyens, financiers et/ou humains, afin d'entretenir et de « faire vivre » ces territoires, pour qu'ils continuent à satisfaire l'ensemble des attentes (personnelles ou collectives).

Les forêts méditerranéennes ne sont pas les seuls lieux où les acteurs souhaitent se pencher sur ces questions de contractualisation. L'ensemble des forêts françaises (voire des forêts mondiales) est maintenant touché par ces problématiques. Mais ces questions se posent de manière encore plus spécifique sur les territoires forestiers méditerranéens, d'où l'intérêt et la volonté des participants d'inscrire la contractualisation comme un objectif central de la politique forestière à venir, notamment vis-à-vis de la forêt privée.

D'ailleurs, c'est un point fort des propositions faites récemment par l'ensemble des CRPF des secteurs méditerranéens au Ministre (Cf. pp. 205-210).

## Photo 2 :

La valeur des services non marchands de la forêt méditerranéenne mériterait d'être évaluée, pour mieux apprécier la valeur globale de la forêt méditerranéenne.

Comme, entre autres, son rôle dans la régulation du régime des eaux.

Photo D.A.

Ce point est également transversal. Il renvoie à la qualification et la quantification des services marchands et non marchands (point 12 et 13), ainsi qu'aux liens avec les autres politiques territoriales (point 6).

## Axe II : Territorialité

### 6 - *Intégration aux découpages territoriaux et clarification des compétences*

Il s'agit d'un sujet qui est revenu, à de très nombreuses reprises, dans les débats et les discussions. En effet, à l'heure de la décentralisation et de l'émergence claire des politiques des collectivités territoriales, les compétences forestières se retrouvent parfois diluées dans une multitude de « couches ».

Si la définition de la politique forestière, au sens strict, reste du domaine de l'Etat, sa mise en œuvre revient aux régions, via les Orientations régionales forestières, notamment. Les Régions ont également la responsabilité des Parcs naturels régionaux, qui reposent souvent sur des découpages intercommunaux. Les Départements ont acquis récemment des compétences dans les domaines transversaux de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou du volet social. Ils travaillent également beaucoup sur les questions de DFCI. (Cf. l'article de Véronique Legrand du Conseil général des Alpes-Maritimes sur les compétences et axes forestiers des Conseils généraux, pp. 167-172). Les Communes maintiennent leurs prérogatives en matière d'urbanisme et d'organisation de l'occupation du sol. Les intercommunalités traitent, quant à elles, de thèmes transversaux suivant les compétences qu'elles se sont attribuées, comme le tourisme ou l'environnement (gestion de l'eau et des déchets notamment).

Les Pays sont également une autre forme d'organisation territoriale en développement, qui peuvent avoir à traiter de questions forestières, directement ou indirectement (Cf. l'article de Bruno Mariton sur le Pays Pyrénées-Méditerranée, pp. 177-180).

Finalement, tout le monde parle, de près ou de loin, de la forêt, parfois de manière très directe, parfois « en arrière-fond » sur des thématiques plus indirectes.



Les structures techniques de gestion et les acteurs forestiers eux-mêmes ont parfois du mal à s'y retrouver parmi l'ensemble des couches territoriales ou administratives et les organismes en rapport, plus ou moins direct, avec la forêt.

Sans chercher à détruire les équilibres en place, ni à construire un guichet unique (quoique la question se soit d'ailleurs posée, notamment à la lumière de l'exemple Corse avec l'ODARC, Cf. pp. 214-216), nombreux participants ont évoqué la nécessaire clarification des rôles et des compétences de chacune de ces structures et couches territoriales.

Cet objectif dépasse le cadre des forêts méditerranéennes et serait certainement valable et partagé par nombreux acteurs forestiers des autres régions françaises.

Néanmoins, si les zones méditerranéennes souhaitent, réellement, s'organiser et définir une politique forestière spécifique, il serait certainement judicieux qu'elles clarifient également les prérogatives de chacune des structures en place en matière forestière.

C'est en tout cas un vœu exprimé de manière récurrente dans les débats et discussions.

Cette clarification pourrait passer, par exemple, par une mise en cohérence des politiques et outils territoriaux de développement forestier des régions, départements et structures intercommunales, notamment. Il pourrait s'agir également de délimiter des échelles de travail cohérentes avec les outils partagés par tous. C'est l'objet du point suivant.

### **7 - Articulation des échelles de réflexion – Massifs et Chartes forestières**

Comme évoqué au point précédent, une clarification des rôles et compétences de chacun autour de la sphère forestière pourrait être un objectif central de la politique spécifique à définir. Il se dessine aujourd'hui un certain nombre d'outils, évoqués par les participants dans le deuxième thème notamment, pour parvenir à cet objectif.

Parmi eux revient fréquemment l'outil « Charte forestière de territoire » (CFT).

Sans entrer dans les détails de cet outil (présenté dans les débats via les exemples

des Maures, du Pays Pyrénées-Méditerranée ou encore du Luberon - Cf. pp. 177 à 184), celui-ci semble faire l'unanimité des participants, car il s'agit bien là d'un outil permettant d'intégrer les problématiques forestières aux autres démarches de développement territorial, par un consensus et l'édition d'objectifs et d'actions partagés.

L'outil CFT a donc été évoqué, à de nombreuses reprises, comme une voie de développement possible pour les forêts méditerranéennes et comme un outil essentiel à mettre en avant, voire à faire primer sur tous les autres.

De même, les Plans de développement de massifs (PDM), initiés par les organismes de la forêt privée, ont été plusieurs fois évoqués comme des outils plus opérationnels permettant de mettre en œuvre, sur un territoire forestier donné, un certain nombre d'actions précises et concrètes, autour des partenaires forestiers privés. Là encore, l'outil PDM a semblé recueillir des avis majoritairement favorables et intéressés.

L'articulation entre ces deux outils a été évoquée sous deux angles possibles :

- un PDM comme première approche, avant l'édition d'une CFT à plus grande échelle, si les acteurs du territoire sont intéressés. Si la CFT n'aboutit pas, le PDM pourrait avoir son existence propre et maintenir son cadre d'action ;

- un PDM comme approche opérationnelle des actions prévues dans le cadre d'une CFT, si la démarche plus générale et stratégique de la CFT est décidée en préalable.

Dans l'une ou l'autre des solutions, les participants jugent, pour la plupart, que ces deux types d'outils permettent d'intégrer à la fois des problématiques territoriales (d'ordre stratégique et organisationnel) et des problématiques plus opérationnelles et techniques (via les programmes d'actions par exemple).

Une politique forestière spécifique pourrait donc promouvoir et inciter la mise en place de ces deux types d'outils, en définissant clairement leurs limites, en rendant plus cohérents et homogènes les types de porteurs de projet susceptibles de coordonner les phases d'étude et de mise en œuvre et en délimitant de manière plus claire les échelles géographiques de mise en œuvre de ces démarches.

En effet, l'une des difficultés évoquée par les participants vis-à-vis de ces outils (et des

démarches forestières en général) est l'articulation entre les échelles de massifs forestiers et les autres échelles de projet et de développement. L'exemple a été pris dans la présentation de Nicolas Luigi et Vincent Baggioni, sur le département du Var, mais il pourrait être généralisé (Cf. pp. 161-166).

Les régions forestières (définies par l'IFN) sont les entités écologiques cohérentes pour définir des objectifs et stratégie de développement forestier.

Malheureusement, ces régions forestières ne sont que très rarement en cohérence avec les autres types de découpages territoriaux, administratifs ou de démarches de développement (communes, intercommunalités et Pays notamment).

D'où l'importance de définir, de manière plus claire, les limites et contours des outils de développement forestier pertinents à mettre en avant (PDM, CFT...), ainsi que l'articulation des échelles de massif avec les autres échelles de projets territoriaux.

Une idée concrète, plusieurs fois évoquée à ce sujet lors des discussions, serait de placer les problématiques forestières dans des logiques comparables à celles qui traitent du domaine de l'eau. En effet, la définition des bassins versants, des Agences de bassins et des Agences de l'eau, autour d'échelles propres à l'élément naturel en question et donc, pas forcément autour des découpages administratifs, semblerait être un parallèle intéressant et porteur pour la sphère forestière. Des structures de ce type, pour les thématiques forestières en Méditerranée, pourraient être mises en place. Les échelles seraient certainement différentes (regroupement de plusieurs régions forestières aux enjeux similaires ?), mais sur le fond, cette proposition pourrait trouver un écho et des mises en œuvre intéressantes, surtout si elle permettait, conjointement, de clarifier les rôles et de faire émerger naturellement des structures territoriales légitimes pour porter des démarches forestières de développement.

Cette idée « fait son chemin » et certains territoires envisagent, dès à présent, de mettre en place des structures de ce type. Mais évidemment, cette idée ne peut être décidée et mise en application qu'à l'échelle régionale ou nationale, en accord avec les partenaires locaux tels que les Départements et les intercommunalités.

D'où l'intérêt d'en faire un des objectifs de la politique forestière méditerranéenne, qui

jouerait d'ailleurs là, vraiment, un rôle d'exemple et de modèle pour les autres forêts françaises.

## **8 - Liens aux autres politiques territoriales**

Ce point a déjà été évoqué indirectement plus haut.

Les espaces forestiers méditerranéens sont, par nature, extrêmement liés aux autres usages du territoire, tels que l'agriculture, l'élevage, l'urbanisme, le tourisme, la chasse ou ceux liés à l'environnement.

Si le développement des politiques territoriales se confirme dans les années à venir, les liens entre toutes ces thématiques devront, forcément, être clarifiés et mis en avant.

La forêt méditerranéenne devra savoir en profiter et tirer parti des interactions positives qu'elle a tissé depuis des décennies avec ces thématiques. Elle devra également minimiser les difficultés et contraintes qu'engendre cette juxtaposition d'attentes.

La politique à venir devra donc définir clairement les espaces forestiers comme éléments centraux du territoire, « nourris » des interactions entre les différents usages, mais leur fournissant, également en retour, un cadre et un support parfois indispensable.

Ce point est lié notamment aux deux points précédents concernant les politiques territoriales et les échelles de travail. Il est également lié à la mise en place d'itinéraires de gestion spécifiques, intégrés (point 11).

## **9 - Revalorisation de la place des forêts privées**

Les forêts des propriétaires privés représentent plus des 3/4 des espaces forestiers méditerranéens. Elles en sont donc la composante majeure.

Malheureusement, les contraintes sont multiples pour la gestion et l'aménagement intégré de ces espaces (morcelement, production biologique parfois réduite, incendies réguliers, accueil du public souvent subi, conflits d'usage avec la chasse etc.).

Nombre de participants ont souhaité proposer la revalorisation de la place des forêts privées et des outils qui leur sont alloués dans la politique forestière méditerranéenne à venir.

Cette revalorisation pourra se matérialiser sous des formes diverses, parfois évoquées dans ce document, à définir et à mettre en œuvre (incitations financières et/ou fiscales à la gestion, moyens humains dans les organismes de soutien et de gestion, développement de la contractualisation...).

Il s'agit donc d'un thème encore une fois transversal, lié notamment au développement des connaissances (points 12, 13 et 14), aux outils de contractualisation (point 5) ou à l'intégration des politiques territoriales (points 6, 7 et 8).

Les propositions conjointes envoyées par les CRPF des régions méditerranéennes au Ministre (Cf. pp. 205-210), sont un bel exemple des attentes et propositions formulées en ce sens par la forêt privée elle-même. Le *Livre blanc de la forêt privée des Pyrénées-Orientales*, défendu avec conviction par Marie Companyo à l'Etang-des-Aulnes, est un autre exemple de la volonté de réflexion et d'action de la forêt privée (Cf. pp. 109-114).

### **10 - Coopération interrégionale et internationale**

Le développement territorial est au centre des propositions formulées dans ce document.

Il sera important de décliner la coopération entre structures territoriales méditerranéennes, à la fois entre et à l'intérieur des régions, mais aussi des départements et des structures intercommunales.

Le développement de réseaux et leur suivi est une voie intéressante évoquée à plusieurs reprises. Certains de ces réseaux sont d'ailleurs naturellement envisageables (organismes forestiers, PNR, CFT, Pays, Départements, publications communes...).

Au delà de la dimension « franco-française » de coopération et de mise en réseau, il existe un potentiel de coopération à développer avec les autres pays et régions méditerranéennes d'Europe et du monde. Le développement de la coopération avec ces pays et régions sera également un axe fort de la politique forestière méditerranéenne française.

Il est déjà une réalité aujourd'hui, avec plusieurs programmes d'étude et de recherche en lien avec des pays tels que l'Italie, l'Espagne ou le Portugal et via l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM).

Il pourra porter sur des thématiques techniques, via des programmes de recherche, mais pourrait également traiter d'aspects territoriaux et d'organisation intégrée des territoires forestiers méditerranéens (notions de gouvernance, échanges d'expériences sur les outils et moyens...).

### **Photos 3 et 4 :**

Tout comme la prise en compte des services et produits non marchands, le développement du bois-énergie doit permettre de définir de nouveaux équilibres économiques spécifiques aux régions méditerranéennes.

Ici, stockage de plaquettes et chaudière-bois dans la réserve naturelle de Nohèdes dans les Pyrénées Orientales.

Photos D.A.

### **Axe III : Développement des connaissances**

#### **11 - Recherche et développement sur les aspects sociaux et environnementaux**

Cette proposition est en fait un regroupement de plusieurs points évoqués plus haut.



### André Werpin : "La forêt doit rester un lieu économique"

André Werpin, président de l'Union régionale des Associations de communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a réagi positivement aux idées proposées dans le Manifeste Cf pp.196-200. Pour lui, la définition d'une politique forestière spécifique est avant tout une reconnaissance des espaces forestiers méditerranéens. Cette politique devra être basée sur une vraie concertation, la plus large possible, aboutissant à une ligne directrice unique, et non plusieurs politiques sectorielles. Il s'agira de dévoiler le dénominateur commun des espaces forestiers méditerranéens, au delà des spécificités régionales et locales. Bien entendu, tout cela sera subordonné à l'affectation de moyens spécifiques.

Il a rappelé également que la principale préoccupation des élus restait le risque d'incendie. Mais il a également souligné la difficulté structurelle que rencontraient les communes forestières dans le financement des actions qu'elles souhaitaient entreprendre (Chartes forestières, bois-énergie, sylviculture spécifique). Ces communes, souvent petites en nombre d'habitants, possèdent néanmoins de vastes territoires forestiers qui, en terme d'épargne locale, ne permettent pas de couvrir les frais de leur entretien.

S'il est clair que la couverture de ces frais ne sera pas effective en forêts méditerranéennes, André Werpin a néanmoins rappelé que la forêt devait rester un lieu économique, aussi minime soit-il.

En effet, ces aspects sont très souvent évoqués, mais très rarement pris en compte de manière concrète dans la gestion courante. Elles sont d'ailleurs la plupart du temps source de conflits (pensons par exemple à l'accueil du public, à la chasse ou encore au réseau Natura 2000). Les participants pensent que ces conflits et cette non prise en compte proviennent en partie d'un manque de connaissances fondamentales et appliquées sur les aspects sociaux et environnementaux des forêts méditerranéennes.

La politique forestière à venir devra donc veiller à ce que ces lacunes soient progressivement comblées.

Concrètement, cela pourrait se traduire par le développement de programmes de recherche sur ces sujets, la mise en place d'enquêtes précises et régulières auprès des différents « consommateurs » de forêts méditerranéennes, l'intégration plus précise des enjeux et actions environnementales dans les programmes d'actions (via les outils de contractualisation évoqués plus haut par exemple).

### 12 - Formations professionnelles adaptées

Les spécificités des forêts méditerranéennes ont été évoquées à travers tous les témoignages et propositions effectuées au cours de Foresterranée.

Ces spécificités font à la fois la richesse et la complexité des forêts méditerranéennes.

Le développement de modèles de gestion intégrée, de prise en compte des valeurs qualitatives, d'articulation aux politiques territoriales, nécessiteront, également en amont, une modification (ou tout du moins une adaptation) des formations professionnelles forestières. En effet, les spécificités des milieux méditerranéens ne sont que très rarement abordées dans les formations forestières, et ceci à tous niveaux, hormis quelques exceptions.

Si la politique forestière spécifique qui se dessine aujourd'hui, souhaite se décliner de manière opérationnelle et concrète, elle aura également besoin de relais professionnels réellement formés à ces données et paramètres, qu'ils soient d'ordre technique ou d'ordre territorial.

Cela passera donc par une intégration plus grande des spécificités méditerranéennes



**Photo 5 :**

L'avenir des espaces forestiers méditerranéens passe par l'élaboration d'itinéraires multifonctionnels de gestion et d'aménagement. Le sylvopastoralisme y tient une place importante, au même titre que d'autres productions.  
Photo D.A.

Les aspects économiques et les nouvelles filières / débouchés / valorisations à trouver ont fait l'objet d'un point particulier (point 3).

Si la politique forestière pressentie se veut réellement multifonctionnelle (et elle devra l'être sous peine d'être complètement déconnectée de la réalité des espaces forestiers méditerranéens), elle devra également participer au développement des connaissances en matière environnementale et sociale notamment.

dans les formations forestières existantes, ainsi qu'une ouverture de ces formations aux domaines transversaux qui intéressent les espaces forestiers méditerranéens.

### **13 - Itinéraires multifonctionnels de gestion et d'aménagement**

Plusieurs propositions développées dans les points précédents évoquent l'intérêt de développer des modèles de gestion intégrée et d'aménagement réellement multifonctionnels capables de répondre à la problématique de diversité des espaces forestiers méditerranéens.

Ces itinéraires multifonctionnels de gestion et d'aménagement devront en particulier réussir à allier la recherche de nouveaux équilibres économiques avec l'intégration des données qualitatives et autres services/produits non marchands.

Un des axes, régulièrement évoqué pour la politique forestière méditerranéenne, est ainsi le développement de la recherche fondamentale et appliquée, sur les notions de gestion multifonctionnelle et intégrée des espaces forestiers méditerranéens.

Ce développement pourrait être mené en partenariat, notamment, avec les universités et laboratoires de recherche divers (Institut national de la recherche agronomique INRA, Cemagref...), mais également en partenariat étroit avec les structures et organismes de gestion (propriétaires privés, Office national des forêts, Communes, Coopératives, Groupements forestiers...).

Cet objectif de gestion multifonctionnelle a d'ailleurs été évoqué, notamment via l'exemple de la société ALCINA, résement créée, dont les caractéristiques et les objectifs sont repris pp. 219-220. Ce type de structure constitue certainement un exemple à encourager.

### **14 - Communication / vulgarisation (techniques, décideurs et grand public)**

Enfin, l'ensemble des propositions ci-dessus devra utiliser des vecteurs de communication adéquats, afin que les lacunes, évoquées par les participants concernant le

manque de communication, soient progressivement comblées.

Le développement des outils de communication et de vulgarisation devra être mené sur tous les plans, qu'ils soient techniques (entre les structures et organismes techniques), politiques (auprès des décideurs et des administrations) ou grand public.

Sans cela, l'ensemble des propositions évoquées ne pourront trouver de réalisations concrètes. Elles resteront l'œuvre d'initiés et circuleront uniquement « dans les milieux autorisés ». Ceci n'est pas souhaitable puisqu'il a bien été dit plus haut que les espaces forestiers méditerranéens étaient, par nature, ouverts sur le territoire et en lien étroit avec les populations et les acteurs qui animent ces territoires.

La communication et la vulgarisation devront donc être des objectifs clairement énoncés et prévus dans la politique forestière méditerranéenne, ainsi que dans les outils et moyens qui lui seront alloués.

**N.L.**

### **Henri March : "Les maires : des partenaires à solliciter, à informer, à impliquer..."**

Henri MARCH, Directeur de l'Union régionale des maires de Provence-Alpes-Côte d'Azur (fédération des associations départementales des maires), a souhaité positionné le point de vue des maires dans les discussions. Parmi les prérogatives nombreuses qui sont les leurs, les maires ont un attachement fort à la forêt. Celui-ci s'inscrit dans une logique plus globale de territoire, dans laquelle la forêt est perçue en premier lieu vis-à-vis du risque incendie (les maires étant avant tout responsables de la sécurité des personnes et des biens), puis sur sa valeur patrimoniale et enfin sur ses fonctions socio-économiques.

Concernant le Manifeste, il devra être rapidement décliné en actions concrètes, principales préoccupations des élus. Ceux-ci devront être informés de manière directe et les associations départementales et régionales des maires sont prêtes à servir de relais.

La déclinaison opérationnelle des orientations proposées devra donc positionner clairement les maires comme des partenaires centraux, à informer et à solliciter. Elle devra traduire les réflexions en propositions de politiques publiques claires, en termes de réorganisation des procédures et de définition des rôles, responsabilités et compétences de chacun. Le temps de la réflexion et des débats étant dévolu aux séminaires qui se sont tenus, il est temps de passer aux actions opérationnelles, l'Union régionale des maires de Provence-Alpes-Côte d'Azur étant prête à participer à cette mise en œuvre.